



FO JUSTICE DÉNONCE UNE NOUVELLE AGRESSION!

UN AGENT FRAPPÉ AU VISAGE!

Mardi 20 octobre 2026, au bâtiment B, alors qu'une intervention était organisée afin d'accompagner une personne détenue vers l'UHSA, dans le cadre de sa prise en charge psychiatrique, cette dernière a catégoriquement refusé de se rendre au greffe.

Face à son opposition, les personnels présents ont dû intervenir afin de procéder à sa sortie de cellule. C'est au cours de cette intervention que notre collègue, **venu apporter son soutien**, a reçu un violent coup de poing en plein visage.

Le bilan est sans appel : une blessure au nez, un hématome apparu sous l'œil et 3 jours d'arrêt de travail, constatés médicalement.

La personne détenue a finalement été maîtrisée par les personnels et conduite au greffe avant son transfert vers l'UHSA. Il répondra de ses agissements à son retour.

Le bureau local FO JUSTICE apporte tout son soutien à notre collègue victime de cette agression et lui souhaite un prompt rétablissement.

Nous rappelons que les personnels pénitentiaires ne peuvent pas devenir les victimes collatérales des difficultés de prise en charge de personnes présentant des troubles psychiatriques.

Les agents assurent quotidiennement leurs missions dans des conditions de plus en plus difficiles, confrontés à des situations complexes qui nécessitent des moyens, des effectifs et un accompagnement adaptés.

1 000 DÉTENUS !

NOTRE ÉTABLISSEMENT A ATTEINT LA BARRE DES 1 000 PERSONNES DÉTENUES.

Un seuil supplémentaire qui accentue la pression sur les personnels, déjà confrontés à des conditions de travail dégradées et à des situations de plus en plus complexes.

FO JUSTICE demande aux institutions de prendre la mesure de l'impact de tels chiffres sur le quotidien des agents, sur la prise en charge des personnes détenues et sur la sécurité de tous. Nous affichons désormais clairement **« PLUS QUE COMPLET » !**



FO JUSTICE EXIGE :

- Une **réponse judiciaire ferme** à l'encontre de l'auteur de cette agression.
- La **reconnaissance pleine** et entière des préjudices subis par notre collègue.
- L'octroi de la **protection statutaire** et un accompagnement sans réserve de l'administration dans ses démarches.
- Une véritable **prise en compte des difficultés liées** à la gestion des profils psychiatriques, afin de garantir la sécurité des personnels lors de ces interventions.

LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS N'EST PAS UNE OPTION !

FO JUSTICE NE BANALISERA JAMAIS LES AGRESSIONS CONTRE LES PERSONNELS ET NE LAISSERA JAMAIS UN COLLÈGUE SEUL FACE À DE TELLES SITUATIONS !

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

JE VOTE **FO** Justice

FO RÉSISTER
FO RIEN LÂCHER !

L'ACTION, LE RESPECT, L'ÉQUITÉ
POUR TOUS LES PERSONNELS